

Commune de VENTEUIL

Compte rendu de la Séance du conseil municipal

du 13 décembre 2016

Convocation du 6/12/2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15 dont 1 pouvoir

L'an deux mil seize, le treize décembre à 19 h 30, les membres du conseil municipal, dûment convoqués par le Monsieur le Maire, se sont réunis en séance ordinaire, à la mairie de Venteuil, sous la présidence de Monsieur Patrick MARX, Maire

Etaient présents : MM. Marx Patrick, Guerre Guillaume, Grumier Fabien, Lamiroux Raphaël, Kremer Grégory, Salhorgne Thierry, Niziolek Thierry, Mmes Jacob Chantal, Thomas Nathalie, Collet Estelle, Floquet Maryline, Lechevalier Nicole, Mignon Maryse

Etaient absents excusés : Monsieur DEMAY Stéphane (a donné pouvoir à M.GUERRE Guillaume)

Autres absents :

A été nommé(e) Secrétaire de séance : M.GUERRE Guillaume

Délibération n°13122016/001

Objet : création d'emplois d'agents recenseurs

Le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2017 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Sur le rapport de Maire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, DECIDE par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE, et 3 ABSTENTIONS

La création d'emplois de contractuels en application de l'article 3 - 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison de :

2 emplois d'agents recenseurs contractuels, à temps non complet, pour la période allant du 9 janvier au 18 février 2017.

Chaque agent recenseur percevra un forfait de rémunération brut de 800 euros.

Délibération n°13122016/002

Objet :convention association « le diable à 4 pattes »

Le maire expose à l'assemblée qu'une erreur matérielle est intervenue dans la rédaction de la délibération N°31052016/005 du 31 mai 2016 relative à la mise à disposition de l'annexe de la mairie au bénéfice de l'association « le diable à 4 pattes », en ce sens que le conseil municipal a fixé la participation financière de l'association à 200 euros **mensuels** et non annuels comme indiqué.

Il demande au conseil municipal d'adopter la rectification de la délibération.

ADOPTE à l'unanimité.

Délibération n°13122016/003

Objet :création d'un sentier de découverte

Le Maire soumet au conseil municipal le projet de création d'un sentier de découverte soutenu par le groupe de travail en charge du tourisme.

Il s'agit d'un circuit de découverte de Venteuil et ses hameaux Arty et Tincourt, ayant pour objectif la valorisation du patrimoine culturel, historique et paysager. Et aussi celui de répondre à une dynamique de territoire déjà bien engagé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le projet présenté et décide sa réalisation,
- Autorise le passage du public sur les chemins ruraux et voies communales situés sur le parcours du « circuit découverte de Venteuil et ses hameaux Arty et Tincourt »,
- Autorise la mise en place de dispositifs directionnels et thématiques sur les parcelles communales,
- Dit que le montant de la dépense 67 716,50 euros HT sera financé d'une part sur les fonds libres communaux et par les aides obtenues d'autre part,
- Sollicite des subventions auprès des organismes suivants :
L'Etat au titre de la D.E.T.R.
Le Conseil Départemental

Le Conseil régional
La Communauté de communes des Paysages de la Champagne
Ainsi qu'au titre de la réserve parlementaire (Assemblée Nationale et Sénat).

Délibération n°13122016/004

Objet : subventions 2016

Le conseil municipal vote le complément de subventions suivantes pour 2016 à :

L'ADMR de DAMERY	610 Euros
Le CLIC Paysages de Champagne (structure actuellement portée par le CCAS de Dormans)	141 euros
Mission Coteaux, Maisons et caves de Champagne (Paysages du Champagne UNESCO)	279 euros
Association des Poilus de la Marne	200 euros

Délibération n° 13122016/005

Objet : subvention exceptionnelle

Le Maire rappelle que la section locale de Venteuil du syndicat des vignerons et la MJC de Venteuil ont organisé, en partenariat, dans la salle des fêtes de la commune, une manifestation culturelle sur la révolte des vignerons de 1911.

Il dépose sur le bureau une lettre des co-organisateurs informant le conseil municipal que le bilan de la manifestation fait ressortir un déficit de 700 euros, et sollicitant soit une subvention exceptionnelle, soit la location à titre gratuit de la salle des fêtes.

Le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention.

Le vote à main levée ayant donné le résultat suivant , 6 voix POUR et 6 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS, le maire propose de procéder à un nouveau vote.

A l'issue du nouveau vote , Le conseil municipal, par voix 6 POUR (Thomas, Floquet, Mignon, Jacob, Collet, Michaux) 5 voix CONTRE (Grumier, Lamiroux, Salhorgne, Niziolek, Guerre) 4 ABSTENTIONS (Kremer, Demay, Lechevalier, Marx) vote une subvention exceptionnelle de 130 euros au bénéfice de la MJC de Venteuil.

Délibération n° 13122016/006

Objet : redevance ordures ménagères des locataires

Le maire expose à l'assemblée que le bail et la convention signés avec les locataires des logements de la mairie et de l'école primaire stipulent que les locataires sont redevables, envers la commune de Venteuil, de la taxe de collecte des ordures ménagères.

Il informe que cette taxe apparait sur l'avis d'imposition de la taxe foncière mais qu'elle concerne la totalité du bâtiment sans dissocié la partie à usage administratif et la partie à usage privé des bâtiments. A savoir la taxe ordures ménagères pour le bâtiment situé 8 rue du château concerne les locaux de la mairie et le logement situé à l'étage ; celle pour le bâtiment situé 13 rue du château concerne l'école primaire et le logement situé à l'étage.

Il propose de fixer à 50 % la répartition de la taxe entre le bailleur et le locataire.

Le conseil municipal, à la majorité, ADOPTE cette proposition.

Le Maire

Patrick MARX

